

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES
MARITIMES -- Politiques et modalités d'assurance de la
qualité dans les universités des Maritimes

Un rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) met l'accent sur l'engagement des établissements à l'égard de la qualité et vise à aider les universités à améliorer leurs politiques et modalités d'assurance de la qualité.

Le rapport *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*, rendu public aujourd'hui, le 18 février, est le premier du genre dans les Maritimes.

« Les progrès réalisés par d'aussi nombreuses universités en matière d'assurance de la qualité sont très motivants », a déclaré la directrice générale de la CESPM, Mireille Duguay. « Pour tirer parti des points forts actuels, bon nombre des universités de la région devront, dans une prochaine étape, s'assurer que les résultats d'apprentissage des étudiants soient au cœur de leurs politiques. »

La Commission a mis fin récemment au premier cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité. Par ce processus, la Commission a examiné les politiques et modalités d'assurance de la qualité de chaque université pour s'assurer qu'elles constituent des mécanismes de contrôle adéquats. Le rapport donne un aperçu des défis que les universités des Maritimes doivent relever pour trouver des moyens d'améliorer et de mesurer la qualité, en plus de fournir des recommandations.

Voici des points saillants du rapport :

- Certaines des universités mènent depuis longtemps des activités d'assurance de la qualité, même si celles-ci varient du point de vue de l'orientation et de la portée.
- Plusieurs universités qui n'avaient pas de politiques d'assurance de la qualité en ont établi une dans le cadre du processus de vérification de la Commission.
- Les universités travaillent activement à l'amélioration de leurs politiques.
- La plupart des politiques ont tendance à se concentrer sur le corps professoral et les ressources.
- Le rapport présente les éléments essentiels à la conception de politiques fructueuses d'assurance de la

qualité, tout en mettant l'accent sur le principe que la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage doit être au cœur du processus.

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes a été établie en 1974. Ses vingt membres viennent des Maritimes et représentent des établissements d'enseignement supérieur, des gouvernements provinciaux et le grand public. La Commission a reçu le mandat d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

Les universités considérées dans le processus de vérification de la Commission comprennent : Acadia University, Atlantic School of Theology, Cape Breton University, Dalhousie University, Mount Allison University, Mount Saint Vincent University, Nova Scotia Agricultural College, Nova Scotia College of Art and Design, Saint Mary's University, St. Francis Xavier University, St. Thomas University, l'Université de Moncton, l'Université Sainte-Anne, University of King's College, University of New Brunswick et University of Prince Edward Island.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Meranda Beaubien, au 506-453-2844 ou à l'adresse beaubienm@mphec.ca.

À L'USAGE DES MÉDIAS

Un rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) attire l'attention sur l'engagement des établissements à l'égard de la qualité et vise à aider les universités à améliorer leurs politiques et modalités d'assurance de la qualité.

Le rapport *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*, rendu public aujourd'hui, le 18 février, est le premier du genre dans les Maritimes.

La Commission a mis fin récemment à la première phase du processus de vérification de l'assurance de la qualité, au cours duquel elle a examiné les politiques et modalités d'assurance de la qualité de chaque université pour s'assurer qu'elles constituent des mécanismes de contrôle adéquats.

La Commission a reçu le mandat d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

-30-

Personne-ressource :
Meranda Beaubien
506-453-2844
beaubienm@mphec.ca